



Solidarités Nouvelles
pour le Logement ■

PROPRIETAIRES ensemble, agissons contre le mal-logement.

Avant



Après



Vente ou location à prix solidaire,
Donation temporaire d'usufruit,
Mise à disposition d'un logement,
Bail à réhabilitation,
Legs...

Pour en savoir plus :
contact@snl-union.org

www.snl-union.org



Pourquoi confier son bien à Solidarités Nouvelles pour le Logement ?



Appartement réhabilité par SNL

En confiant votre logement à l'association, vous **sécurisez votre bien** et permettez à des **familles démunies d'accéder à des conditions de vie décentes** afin de résoudre leurs difficultés liées au mal-logement (santé, insertion professionnelle, éducation des enfants). La stabilité retrouvée leur permettra d'accéder ensuite à un logement durable et autonome.

L'association propose 7 formules, alliant solidarités et avantages pour le propriétaire :

- Conclure un **bail à réhabilitation de longue durée** avec l'association qui fera d'importants travaux pour rénover et valoriser votre logement et le prendra totalement en charge pendant la durée du bail.
- **Mettre à disposition un logement** pour une période de 3 ans ou plus.
- **Louer son logement avec abandon total de loyer**. Les modalités sont fiscalement très intéressantes.
- Faire une **donation temporaire d'usufruit du logement** à l'association, ouvrant droit à différents avantages fiscaux.
- **Vendre son bien à un prix de solidarité**, inférieur au marché.
- Louer son logement dans le cadre des **opérations Louez solidaire** ou **Solibail**.
- Faire un **legs** pour s'engager dans une solidarité durable.

Contactez-nous !

Vous souhaitez avoir plus de renseignements, proposer un logement à l'association ou connaître la formule la plus adaptée à votre situation ?

Nous sommes disponibles pour visiter ensemble votre logement et étudier la solution qui vous convient le mieux.